

Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine



Rapport d'activité 2018



INTRODUCTION

Le rapprochement volontaire des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines se poursuit

Le **5 février 2016**, les Assemblées départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines décidaient de créer un établissement public interdépartemental, modalité de coopération entre départements prévue par le Code général des collectivités territoriales (article L. 5421 -1 à 6).

Le **30 juin 2017**, les Assemblées départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines se prononçaient en faveur de la fusion de leurs Départements.

Un an après, en **juin 2018**, Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine, et Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, ont réaffirmé leur engagement de former une seule et unique collectivité départementale. À cette occasion, de nouveaux projets ont été annoncés pour renforcer davantage l'attractivité du territoire ouest francilien. Cela s'est notamment traduit par la mise en place de deux services interdépartementaux pour l'éducation, la construction et la gestion des collèges d'une part, et la commande publique d'autre part.

Par ailleurs, les Assemblées délibérantes des deux Départements ont également voté à l'automne 2018 un schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS) qui décline les orientations politiques communes en matière d'autonomie, de santé, d'enfance et d'insertion pour les cinq prochaines années.

Autre marqueur fort de ce rapprochement, le Département des Hauts-de-Seine a adhéré à l'Agence départementale d'insertion des Yvelines, ActivitY'.

« Notre objectif à terme n'a pas changé : nous voulons constituer une seule collectivité », n'ont cessé de réaffirmer Patrick Devedjian et Pierre Bédier, au cours de l'année 2018, engageant l'acte II du rapprochement interdépartemental. Considérant qu'à deux on va plus loin, les deux Présidents ont donc choisi de continuer ce processus de fusion en affichant de nouvelles ambitions et une nouvelle dynamique, dans le cadre d'un projet territorial travaillé conjointement, toujours au bénéfice des habitants.



I. L'Établissement public interdépartemental : la démonstration d'une fusion réussie

A. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE : UN VOLUME D'ACTIVITÉ EN FORTE AUGMENTATION 4

L'archéologie préventive, principale mission du service
 Un travail documentaire important
 Les collections
 La formation

B. UN SERVICE ADOPTION MODERNISÉ 7

Les agréments et adoptions
 La mission d'information et d'accompagnement des femmes accouchant dans le secret
 L'accès aux origines

C. UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI POUR LA VOIRIE 8

Une année particulièrement marquée par les conditions climatiques
 Une forte mobilisation des équipes tout au long de l'année
 La gestion d'un patrimoine élargi

D. UN BILAN RH ET FINANCIER MAÎTRISÉ 11

Les ressources humaines au 31 décembre 2018
 Le budget 2018

II. Structures interdépartementales : priorité au développement territorial

A. LE C2D INTERDÉPARTEMENTAL : CAP SUR LE NUMÉRIQUE 12

B. CITALLIOS 13

III. Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine : l'accélération des mutualisations interdépartementales

A. LES SOLIDARITÉS : UN AXE CENTRAL DE LA CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES YVELINES/HAUTS-DE-SEINE 15

La convergence de la stratégie 15
 Vers un schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale 2018-2022

La petite enfance 17

Le service interdépartemental de gestion des modes d'accueil de la petite enfance
 La formation des assistants maternels et familiaux
 Les centres de Protection Maternelle et Infantile

Les actions de convergence des politiques d'insertion 18

Les programmes départementaux d'insertion (PDI)
 JOB 78 - JOB 92 : une plateforme de mise en relation des bénéficiaires du RSA et des employeurs privés
 L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine à l'agence Activity'

La santé 20

Une plateforme d'établissements et services pour personnes en situation de handicap psychique ou atteintes d'autisme
 La création d'un institut interdépartemental de recherche et de formation sur le traumatisme

B. LE RENFORCEMENT DE L'INTERDÉPARTEMENTALISATION DES SERVICES

La politique des achats : vers un service interdépartemental de la Commande publique 21

L'éducation et la construction : le rapprochement des services en charge des politiques éducatives, de construction et de gestion des collèges 22

Une programmation commune des missions d'audit, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques 22

Une stratégie de développement touristique interdépartemental 23

Le rapprochement des Archives départementales 23

C. DES PARTICIPATIONS CROISÉES AU SEIN DE STRUCTURES AGILES

L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numériques 24

L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au Campus de l'innovation 24

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine membres fondateurs du Groupement d'intérêt public BIODIF 25

Une garantie d'emprunt du Département des Yvelines en faveur de l'Office public « Hauts-de-Seine Habitat » 25

IV. Les actions de communication 26

Le Salon de l'Agriculture

Le colloque « De Versailles à La Défense : pouvoir politique - pouvoir économique »

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI)

Les perspectives 2019

I. L'Établissement public interdépartemental : la démonstration d'une fusion réussie

Depuis la création de l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78/92), le 5 février 2016, celui-ci conduit ou finance toute action d'intérêt interdépartemental dans les trois champs de politiques publiques suivants : l'archéologie préventive, l'adoption, l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental.

A. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE : UN VOLUME D'ACTIVITÉ EN FORTE AUGMENTATION

Voté lors de la séance publique du 15 avril 2016 par les deux conseils départementaux, le premier service interdépartemental est né, en août 2016, de la fusion des deux services archéologiques des collectivités. Il rassemble quinze agents permanents : archéologues, régisseurs des collections, médiateurs du patrimoine ainsi qu'une cellule administrative, financière et logistique.

L'archéologie préventive, principale mission du service

L'archéologie préventive (diagnostics et fouilles préventives) constitue la mission principale de ce service. Placée à la croisée de la culture et de l'aménagement du territoire, l'exercice de cette mission spécifique a démarré le 1^{er} août 2016 après l'avis favorable du Conseil national de la recherche archéologique et l'obtention de plusieurs agréments, valables pour une durée de cinq ans. L'évolution des textes législatifs a néanmoins conduit le service à déposer au cours de l'année un dossier de demande d'habilitation. À la suite de l'avis favorable du Conseil national de la recherche archéologique, le service a été habilité le 26 avril 2019 par arrêté des ministres de la Culture et de l'Enseignement

supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour les périodes archéologiques du Paléolithique à l'Époque moderne sans limite de durée.

Les activités d'archéologie préventive réalisées en 2018 ont notamment concerné quatre opérations de diagnostic. Il s'agissait dans un premier temps de rédiger les rapports de trois d'entre elles dont la phase terrain avait été achevée en fin d'année 2017 : Achères (parc paysager), Antony (église Saint-Saturnin), Clamart (ZAC du Panorama). L'essentiel des ressources du service a été ensuite mobilisé sur le projet du nouveau centre d'entraînement du PSG situé sur les Terrasses de Poncy à Poissy. Cette opération de diagnostic d'envergure, qui portait sur une superficie de 55 hectares, a nécessité l'intervention d'une équipe renforcée d'archéologues pendant quatre mois sur le terrain. L'analyse de l'importante quantité de vestiges mise au jour et la rédaction du rapport d'opération à destination de l'État se sont ensuite poursuivies jusqu'au terme de l'année.

Un travail documentaire important

Concernant le travail d'inventaire des sites archéologiques, le volume d'activité consacré a été multiplié par deux entre 2017 et 2018, ce qui a permis non seulement d'accélérer substantiellement l'intégration des données issues des Hauts-de-Seine, mais aussi de poursuivre le travail de veille méthodologique et scientifique engagé au cours de l'exercice précédent. En 2018, les efforts ont plus spécifiquement porté sur



les communes de Poissy (Yvelines) et de Nanterre (Hauts-de-Seine)

La dématérialisation de la documentation a également constitué un volet important de l'activité. Cela s'est notamment traduit par le rapatriement et la numérisation de 55 rapports d'opération, absents de la bibliothèque du service. À terme, l'objectif est de disposer des ressources nécessaires en interne de manière à optimiser le temps consacré aux phases d'étude et à bénéficier d'une information la plus exhaustive possible sur le territoire des deux départements.

Les collections

Au titre des collections, ce sont plus de 3 400 nouveaux objets archéologiques qui ont été mis au jour cette année sur la commune de Poissy, à la suite du diagnostic des Terrasses de Poncy. Parmi eux, 67 monnaies gauloises de l'âge du fer ont fait l'objet d'une intervention de restauration. Près de 70 céramiques médiévales ont également été restaurées dans le cadre de l'étude du site de Rue de la Libération de la même commune. Une part importante de l'activité a consisté en l'inventaire des objets archéologiques des Hauts-de-Seine (plus de 3 000 objets inventoriés). Cette étape indispensable à leur étude et leur valorisation va permettre d'exploiter davantage les découvertes alto-séquanaises et rééquilibrer les connaissances entre les deux départements. Le dépôt compte désormais plus de 283 000 objets ou lots d'objets inventoriés



datant de toutes les périodes chronologiques, de la Préhistoire à l'Époque moderne.

Une partie de ces collections a pu être valorisée par le développement d'activités de médiation. Le service a notamment monté l'exposition « Noisédiens d'il y a 3 500 ans... habitants de l'âge du Bronze » afin de restituer aux habitants de Noisy-le-Roi les découvertes réalisées lors de la fouille préventive d'une nécropole localisée à proximité immédiate du collège. En outre, les collections conservées par le service ont été mises à disposition des partenaires de la Région, notamment le musée Archéa à Louvres (Val d'Oise), pour la réalisation de deux expositions « Les petits pots dans les grands. Potiers antiques et médiévaux en Pays de France » et « Tomber sur un os, quand les archéologues font parler les morts ». En parallèle, la valorisation du patrimoine archéologique des deux départements a été développée par diverses actions : ateliers au sein du service (pour 21 classes de collégiens), interventions dans les classes (projet « Préhistoire » au collège de Sèvres), prêt d'outils pédagogiques pour plus de 4 000 bénéficiaires (Clichy-la-Garenne, Nanterre, Guyancourt, Houdan...), conférence sur les découvertes à Poissy, visite du château de Chevreuse lors des Journées européennes du Patrimoine... Une nouvelle maquette itinérante, restituant des scènes du Paléolithique, a été créée et mise en circulation à la rentrée scolaire. Ce sont ainsi plus de 12 000 personnes qui ont bénéficié de ces démarches visant à faire connaître le patrimoine archéologique local. Une rencontre avec les principaux des collèges des Hauts-de-Seine a eu

Épées et fers de lance, vestiges de l'agglomération gauloise de Nanterre - Ile s. avant notre ère - inventoriés cette année
© Chloé Thorel, service Archéologique interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, 2018

Collégiens de 3^e des Yvelines et des Hauts-de-Seine, s'initiant à la discipline de l'anthropologie durant leur stage
© Caroline Kuhar-Siffert, service Archéologique interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, 2018

lieu le 12 septembre 2018 afin de leur présenter les ressources pédagogiques du service interdépartemental. Afin de gagner de nouveaux publics, la brochure de présentation des ressources pédagogiques, éditée en 2017, a été diffusée dans tous les collèges et mairies des deux départements.

L'année 2018 a également été marquée par le développement d'une coopération scientifique avec l'Arménie dans le domaine de l'archéologie, en continuité des engagements pris par le Département des Hauts-de-Seine dans d'autres secteurs d'activité (filière agropastorale). Les déplacements intervenus dans le cadre de cette politique et les premières réflexions avaient en effet identifié un intérêt à conduire une démarche de recherche archéologique dans la région du Tavouch. Les investigations en laboratoire et sur le terrain, réalisées en 2018, ont permis d'identifier plusieurs sites archéologiques à fort potentiel, lesquels pourront faire l'objet de fouilles à partir de 2019.

La formation

Enfin, le service constitue également un lieu de formation. Une étudiante en contrat d'apprentissage a été encadrée et formée, tout au long de l'année scolaire, aux différentes actions de médiation. Une semaine de découverte des métiers de l'archéologie a été organisée pour dix collégiens de 3^e des deux départements, tandis que des étudiants en Master « spécialité Archéologie » des universités de Paris I Panthéon-Sorbonne et de Paris Nanterre ont été accueillis dans le cadre de stages de professionnalisation.

PERSPECTIVES 2019

BP 2019 : 517 300 euros

En 2019, en l'état actuel de notre connaissance des projets d'aménagements, la réalisation de 5 diagnostics est déjà envisagée.

Poissy/Club Paris-Saint-Germain
Centre d'entraînement et de formation
- phase 2 - 20 hectares : arrêté préfectoral reçu

Verneuil-sur-Seine et Vernouillet/ Département des Yvelines
Déviation de la RD 154
- phase 2 - 7 km : arrêté préfectoral reçu

Clamart/Mairie - ZAC du Panorama
- phase 2 - 5 hectares : arrêté préfectoral reçu

Asnières-sur-Seine/ Mairie - Marché des Victoires
- 3 000 m² : arrêté préfectoral reçu

Achères/EPFIF
Acquisition foncière
- phase 1 - 15 hectares : arrêté préfectoral reçu



POUR EN SAVOIR PLUS...

sur la coopération scientifique avec l'Arménie, rendez-vous sur le site internet de l'EPI, rubrique Archéologie/ Le projet Tavouch en Arménie www.epi78-92.fr/larcheologie/le-projet-tavush-en-armenie



Au 31 décembre 2018, le service interdépartemental comptait **756 candidats détenteurs d'un agrément valide**, célibataires ou en couple (477 Alto-Séquanais et 279 Yvelinois).

B. UN SERVICE ADOPTION MODERNISÉ

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont organisés pour apporter une offre de service commune et modernisée permettant de mieux accompagner les familles dans un contexte de raréfaction des enfants adoptables, par la création d'un service interdépartemental des Agréments et des Adoptions (SIAA) au 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfance, la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) a été mise en place dans les Hauts-de-Seine en septembre 2018 et est en cours d'installation dans les Yvelines. Cette instance consultative et inter-institutionnelle, au sein de laquelle siègent également des magistrats, a pour mission d'évaluer la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en risque de délaissement parental afin de repérer les enfants dont le statut doit évoluer vers celui de pupille de l'État notamment. Elle s'est déjà réunie deux fois, les 18 septembre et 13 novembre 2019. Le service interdépartemental des Agréments et des Adoptions en est membre de droit.

Le service a réalisé des bilans de projet de vie pour les enfants admis pupille. En 2018, 11 enfants ont

été accompagnés (6 Hauts-de-Seine, 5 Yvelines) et 7 bilans sont arrivés à leur terme (4 Hauts-de-Seine et 3 Yvelines).

Les agréments et adoptions

En 2018, 11 réunions d'information collectives mensuelles en alternance à Nanterre et à Guyancourt, chacune ouverte aux Alto-Séquanais et aux Yvelinois, ont réuni 633 participants (369 Alto-Séquanais et 264 Yvelinois). Ce temps de présentation du contexte de l'adoption nationale et internationale est la première étape obligatoire pour tout candidat à l'agrément avant l'enregistrement de sa demande.



POUR EN SAVOIR PLUS...

sur l'activité du service Adoption, rendez-vous sur le site internet de l'EPI - Rubrique Adoption www.epi78-92.fr/fr/ladoption/



Réalisation des tranchées de sondage au cours du diagnostic archéologique des Terrasses de Poncy à Poissy

© Chloé Thorel, service Archéologique interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, 2018



À l'issue de ces réunions, 202 dossiers de demande d'agrément en vue d'une adoption ont été ouverts au service interdépartemental des Agréments et des Adoptions (126 par des Alto-Séquanais et 76 par des Yvelinois). Au cours de l'année, 158 agréments en vue d'adoption ont été délivrés dont 98 par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et 60 par le Président du Conseil départemental des Yvelines.

Le service interdépartemental instruit également les demandes d'évaluation sociale dans le cadre des projets de kafala, institution du droit algérien et marocain, qui ne permet pas l'adoption. En 2018, 60 évaluations ont été assurées (34 Hauts-de-Seine et 26 Yvelines). En droit musulman, la kafala est une mesure de protection qui s'apparente à un recueil légal d'enfant (en situation d'abandon ou orphelin) par le « kafil », qui peut être une institution ou un tiers majeur.

63 enfants ont été accueillis en vue de leur adoption dans des familles sur notre territoire (39 chez des parents des Hauts-de-Seine et 24 chez des parents des Yvelines), dont 44 enfants en provenance de l'étranger (27 Hauts-de-Seine - dont 3 en provenance de Polynésie - et 17 Yvelines), 19 pupilles du Département (12 Hauts-de-Seine et 7 Yvelines).

La mission d'information et d'accompagnement des femmes accouchant dans le secret

Toute femme qui demande lors de son accouchement le secret de son identité peut bénéficier d'un accompagnement psychologique et social de la part du service interdépartemental. Cette mission est assurée par les correspondants départementaux du Conseil national d'accès aux origines personnelles. En 2018, le service interdépartemental des Agréments et des Adoptions a été contacté majoritairement par les maternités des Hauts-de-Seine concernant 17 situations d'accouchement dans le secret. Le service a réalisé 20 entretiens auprès de 17 mères de naissance et 1 couple. En 2018, 17 enfants sont nés dans le cadre d'un accouchement dans le secret (13 Hauts-de-Seine et 4 Yvelines) et 14 ont été admis en qualité de pupille de l'État. Le service a également engagé des rencontres dans les différentes maternités en vue de la mise en place d'un protocole de travail.

L'accès aux origines

Les trois psychologues du service interdépartemental sont mis à disposition pour accompagner, si elles le souhaitent, les personnes qui ont été adoptées et viennent consulter leur dossier d'accès aux origines au Département. Elles ont accompagné huit personnes en 2018.

PERSPECTIVES 2019

BP 2019 : 163 000 €

La participation à la commission du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) est également en cours de préparation afin de pouvoir contribuer aux réflexions impulsées par le ministère des Solidarités et de la Santé et ainsi porter au niveau national les attentes des candidats de nos territoires

C. UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI POUR LA VOIRIE

Une année particulièrement marquée par les conditions climatiques

À l'issue d'une première année 2017 dévolue à l'installation et au commencement du fonctionnement du service, l'année 2018 aura été marquée par de fortes intempéries qui ont particulièrement mobilisé les équipes et nécessité des ressources importantes afin de préserver les conditions de déplacement et de remise en état du réseau routier.

En premier lieu, des inondations ont accaparé les équipes interdépartementales au cours du mois de janvier 2018. Des murettes ont été posées sur les quais de Seine et des déviations ont dû être organisées lorsque le niveau de la Seine a envahi des voies rendant impossible l'accès à certains franchissements (pont du Pecq, pont de Poissy, pont de fin d'Oise).

Les épisodes neigeux intervenus en février 2018 ont nécessité des interventions curatives nuit et jour sur une période conséquente. Malgré une alerte orange et une interdiction de circulation aux poids lourds, la présence de véhicules non autorisés ou inadaptés, a contribué à bloquer

une partie du réseau routier rendant très compliquées les interventions des services. Ces sorties curatives ont également été complétées avec des actions préventives (pré-salage) destinées à sécuriser le réseau tout au long de l'hiver jusqu'au début du printemps.

Enfin, les épisodes de pluie intense intervenus en juin ont provoqué des coulées de boues et effondrements localisés sur plusieurs voies du réseau routier, nécessitant des interventions de sécurisation et de remise en état.

L'ensemble de ces phénomènes conjugués à des températures moyennes basses ont impacté les chaussées de manière importante (création de nids de poule, de fissures). Des interventions de sécurisation puis de réparations localisées ont été conduites au printemps et en été afin de permettre le rétablissement d'un niveau de service acceptable pour les usagers. Des opérations plus conséquentes de rénovation complète des surfaces de chaussées programmées en investissement ont été menées jusqu'à l'automne afin de permettre une remise en état des voiries des deux Départements.

Une forte mobilisation des équipes tout au long de l'année

En matière d'exploitation, il est à noter une mobilisation forte des équipes de l'EPI afin de contribuer à un calen-

drier évènementiel relativement riche au cours de l'année 2018 : championnat de France de cyclisme à Mantes-la-Jolie, Rock en Seine à Saint-Cloud, Ryder Cup à Saint Quentin-en-Yvelines ainsi que la dernière étape du Tour de France partie de Houilles et qui a traversé les territoires des deux Départements, et la première étape du Paris-Nice parti de Chatou. L'ensemble de ces manifestations ont connu des réussites incontestables.

12 centres d'entretien et d'exploitation pour couvrir les 1 910 km de routes départementales

825 ouvrages d'art

1 051 carrefours gérés se répartissant en 710 carrefours dans le 92 et 341 dans le 78

13,6 M€ de dépenses 2018



Le poste de contrôle SITER



La gestion d'un patrimoine élargi

Les nouvelles infrastructures versées dans le patrimoine des deux Départements ont également mobilisé les ressources du service :

- le transfert du boulevard circulaire de La Défense : organisation de l'exploitation, suivi d'opérations de rénovation, accompagnement des maîtres d'ouvrage des opérations immobilières (tour Hekla, tour Sisters, Immeuble Berkley) avec Paris La Défense pour permettre de viabiliser les conditions d'interface avec le réseau routier ;
- la reprise en gestion de la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche (RD 307) ;
- l'élargissement de la RD 30 à Plaisir.

Sur 2018, plusieurs opérations importantes et attendues ont été conduites sur le territoire :

- rénovation du pont de l'Île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux ;
- rénovation des chaussées et équipement de la RD 28 entre Meulan-en-Yvelines et le Département du Val d'Oise ;
- création d'une piste cyclable (RD 195) à Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- opérations de sécurité (RD 113 Rosny-sur-Seine, RD 58 Le Mesnil-Saint-Denis, RD 181 Meudon)
- RD 983, aménagement de la traversée de Gambais.

Par ailleurs, le renouvellement de marchés transversaux a permis de poursuivre des économies d'échelle

et de générer environ 300 000 € HT d'économies en matière de fonctionnement (achat de sel, fournitures de voirie...).

PERSPECTIVES 2019

BP 2019 : 14 921 000 euros

L'année 2019 devra permettre de parachever la montée en effectifs des services et constituera une nouvelle phase de croissance du service avec de nouveaux transferts de patrimoine (voie nouvelle Sartrouville-Montesson principalement).

Le service devra également engager de nouvelles opérations routières importantes :

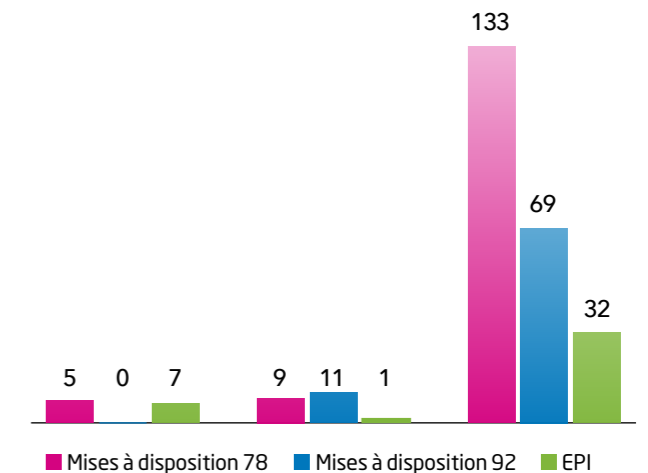
- la création d'une nouvelle bretelle d'accès RN 12 x RD 912 à Houdan ;
- la requalification de la RD 30 Poissy-Aigremont en lien avec l'accessibilité du campus PSG ;
- l'engagement des travaux de réparation et remise en peinture du pont de Sèvres.

Enfin, l'activité du service sera étendue à de nouvelles missions d'exploitation d'entretien et d'expertise pour le compte des départements ou en coopération avec d'autres collectivités.

D. UN BILAN RH ET FINANCIER MAÎTRISÉ

LES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPI AU 31/12 2018

	Mises à disposition		EPI	Total
	78	92		
Archéologie	8	-	7	15
Adoption	9	11	1	21
Voirie	133	69	32	234
Total	150	80	40	270



BUDGET 2018

Participation	Globale	CD92	CD78
Moyens généraux	234 068,59	117 034,30	117 034,29
Adoption	94 553,08	56 731,85	37 821,23
Voirie	13 869 465,00	8 321 679,00	5 547 786,00
Archéologie	387 000,00	127 710,00	259 290,00
Totaux	14 585 086,67	8 623 155,15	5 961 931,52

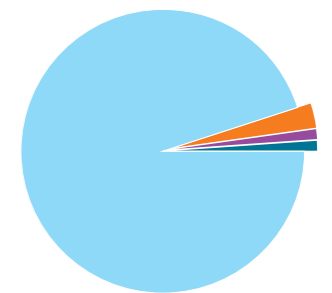
BUDGET PRÉVISIONNEL

Moyens généraux	292 470,00	146 235,00	146 235,00
Adoption	126 000,00	75 600,00	50 400,00
Voirie	14 678 100,00	8 806 860,00	5 871 240,00
Archéologie	387 000,00	127 710,00	259 290,00
Totaux	15 483 570,00	9 156 405,00	6 327 165,00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Moyens généraux	-58 401,41	-29 200,70	-29 200,71
Adoption	-31 446,92	-18 868,15	-12 578,77
Voirie	-808 635,00	-485 181,00	-323 454,00
Archéologie	0,00	0,00	0,00
Totaux	-898 483,33	-533 249,85	-365 233,48

BUDGET GLOBAL 2018 EPI



- Voirie 95 %
- Archéologie 3 %
- Moyens généraux 1 %
- Adoption 1 %

Le budget total de l'EPI s'élève à 14 585 086,67 €. Les transferts des budgets départementaux vers l'EPI ont été réalisés à l'euro près. L'augmentation des volumes d'actions traitées par l'EPI s'est opérée sans augmentation significative des coûts.



II. Structures interdépartementales : priorité au développement territorial

Parallèlement à la création de l'EPI, les présidents des Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont décidé de doter l'établissement de deux structures interdépartementales : un conseil de développement, véritable outil de réflexion permettant à la dynamique interdépartementale de se nourrir d'un processus démocratique moderne reconnaissant et valorisant toutes les formes d'expertise qui peuvent émaner de la société civile ; un aménageur à la fois puissant et de proximité, avec la mission d'aider les élus à concevoir les meilleures opérations, dans le respect des équilibres sociaux et urbains qu'ils promeuvent.

A. LE C2D INTERDÉPARTEMENTAL : CAP SUR LE NUMÉRIQUE

Créé par le Département des Hauts-de-Seine en 2005, devenu interdépartemental par délibération de l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine le 23 mars 2016, le

Conseil de développement durable Interdépartemental (C2DI) est composé de 80 membres représentant les territoires yvelinois et alto-séquanais - élus locaux, acteurs socio-professionnels, personnes qualifiées, partenaires institutionnels, acteurs économiques, représentants associatifs. Il est chargé d'émettre des avis et des propositions sur tout sujet dont le saisit le Président de l'EPI. En avril 2018, le Président a saisi le C2DI de la question de l'accompagnement du territoire numérique tant dans ses potentialités que dans la gestion de ses contraintes. Le cycle de réflexion a été organisé autour de deux saisines consécutives.

La première saisine s'est déroulée en 2018 et portait sur « L'aménagement du territoire à l'ère numérique ». Elle était consacrée à l'urbanisme et à la transformation des territoires : montée en puissance de nouveaux acteurs privés, gestion des données personnelles, financement des infrastructures et des services publics... La séance plénière de clôture

s'est déroulée le 16 janvier 2019 et la présentation en Conseil d'administration le 6 février 2019. Les sept chantiers et les dix préconisations suivants ont été identifiés :

1. L'inclusion numérique

- . Assurer l'accès aux potentialités du numérique.
- . Concilier développement des services numériques et préservation d'un contact humain.
- . Favoriser la participation de l'utilisateur, consommateur, habitant.

2. Les données

- . Assurer la souveraineté et l'indépendance de la collectivité et créer des « alliances » fructueuses.

3. La dimension environnementale

- . Encourager plus spécifiquement l'innovation numérique au service des enjeux environnementaux.

4. La cohérence

- . Construire un cadre stratégique, assurant une congruence entre les ambitions et les actions.

5. La coopération

- . Susciter une coopération avec les acteurs privés répondant aux besoins réels.
- . Construire un « smart territoire » sans fracture.

6. L'innovation

- . Accompagner l'innovation numérique, en l'orientant vers des solutions adaptées aux attentes des deux Départements.

7. Les financements

- . Connaître et mobiliser les aides à tous niveaux.

La seconde saisine tournée vers l'action sociale, l'économie et le tourisme se déroulera en 2019.

B. CITALLIOS

Après une année 2017 confirmant la réussite de la fusion, CITALLIOS s'impose en 2018 sur le marché francilien par sa taille et par ses compétences.

L'année 2018 est pour CITALLIOS une année de confirmation de la stratégie posée à sa création, qui lui a permis de mettre en place plusieurs des montages innovants que la société souhaite apporter aux territoires pour les accompagner dans un développement à la fois équilibré et agile...

Ces nouveaux montages, et leur mise en œuvre opérationnelle avec un nouveau projet emblématique en 2018 (cité des Paradis à Fontenay-aux-Roses) et un projet pré-opérationnel (à Châtillon), confortent la promesse de valeur portée par CITALLIOS auprès des collectivités, des opérateurs (promoteurs/bailleurs/investisseurs) et des propriétaires fonciers : croiser, pour le meilleur, les forces du public et du privé.

La SEM a aussi conquis de nouveaux contrats de construction (collèges) et s'est imposée comme un acteur de référence sur les problématiques de cœurs de ville. Elle a également été finaliste sur 50 % des dossiers auxquels elle a été candidate sur l'Appel à manifestation d'intérêt de la Métropole du Grand Paris (vague 2).

Le cœur de métier reste solide malgré un marché concurrentiel. L'année 2018 a été marquée par une baisse de l'initiative publique se traduisant par une diminution des consultations ; le taux de transformation



POUR EN SAVOIR PLUS...

sur les travaux du C2DI relatif à l'aménagement du territoire à l'ère numérique, rendez-vous sur internet à l'adresse suivante : www.epi78-92.fr/des-structures-de-mutualisation/c2di-amenagement-territoire-numerique/



des réponses à consultation demeure constant pour CITALLIOS, de l'ordre de 30 %.

Concrètement, les grands postes opérationnels sont :

Les opérations de renouvellement urbain

Le secteur renouvellement urbain contribue à hauteur de 43 % du total des investissements, soit un montant global de 62,80 millions d'euros principalement sur trois projets qui concentrent des travaux et des acquisitions :

- le projet CARU à Clichy-la-Garenne, qui poursuit sa phase de travaux et d'acquisitions ;
- la poursuite de la phase acquisitions et travaux d'aménagement du quartier du bac à Clichy-la-Garenne ;
- la rénovation urbaine des Hauts d'Asnières avec l'achèvement de plusieurs programmes d'infrastructure.

Les opérations d'aménagement

Les opérations d'aménagement - hors ANRU - représentent 38 % des investissements, soit 55,16 millions d'euros :

- le projet d'aménagement de la ZAC du parc d'affaires/ Seine Ouest à Asnières-sur-Seine, qui poursuit le rythme soutenu des acquisitions foncières et travaux d'aménagement ;
- l'opération ZAC Louvois à Vélizy-Villacoublay qui a poursuivi des travaux d'aménagement d'espaces publics.

Les opérations de construction

Le secteur construction représente 19 % du total des investissements soit 27,40 millions d'euros :

Les opérations qui représentent une part significative des investissements sont :

- la réalisation des équipements publics de la ZAC Louvois à Vélizy-Villacoublay ;
- la construction du groupe scolaire à Montigny-lès-Cormeilles ;
- la restructuration du service de restauration des lycées Gaston-Bachelard et Louis-Lumière à Chelles.

Malgré la diminution des consultations comme aménageur, un marché d'équipements publics toujours faible et très concurrentiel, un retard dans le programme NPNRU et une montée en puissance des aménageurs privés, CITALLIOS a engrangé 23 nouveaux contrats en

2018, permettant de générer pour les années à venir 4 M€ de rémunérations. Ce chiffre, plus bas que les exercices précédents, est lié au mix des nouveaux contrats : pas d'opération d'aménagement pourvoyeuse de recettes élevées dans la durée, mais des contrats de volume et de terme plus court. S'ajoutent à ces chiffres des avenants à des contrats en cours pour un montant de 1,3 M€.

- En matière de **construction**, CITALLIOS a remporté des marchés de réhabilitation de deux collèges à Massy ainsi qu'un mandat de démolition, reconstruction d'une halle de marché à Fontenay-le-Fleury.
- Concernant le secteur des **quartiers anciens** et de **l'habitat privé**, CITALLIOS a gagné 6 contrats, incluant la restructuration du cœur de ville de Limay ou des études de faisabilité pour la restructuration d'îlots à Juvisy-sur-Orge.

- En **études AMO**, CITALLIOS a gagné plusieurs missions sur des territoires diversifiés notamment dans le cadre de PRIOR pour des villes telles qu'Ecquevilly, Verneuil-sur-Seine ou Guyancourt.

S'y ajoute l'opération en propre concernant l'îlot préfigurateur de la cité des Paradis à Fontenay-aux-Roses, lequel joue un vrai rôle d'accélérateur permettant d'amorcer le renouvellement urbain du quartier.

Avec une contribution à l'économie francilienne en augmentation de plus de 4 % par rapport à 2017 - 145 M€ de dépenses d'investissement - CITALLIOS se classe également dans le rapport DRIEA publié en 2018 comme première SEM d'Île-de-France avec la production de plus de 2 500 logements.

Le résultat net après impôt s'élève à 377 K€.

Il est en nette progression par rapport au budget prévisionnel en raison d'une rationalisation importante des charges (en baisse) et d'une augmentation des produits. Ces résultats ont été arrêtés lors du Conseil d'administration du 6 mai 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS EN 2018

ÉCOQUARTIER ROUGET-DE-LISLE À POISSY

CITALLIOS s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et de développement économique local. Elle repose sur l'idée qu'un euro investi doit bénéficier au maximum à la vitalité du tissu économique local et à l'emploi. L'écoquartier Rouget-de-Lisle représentera 235 M€ d'investissements, dont 90 % réalisés par les promoteurs : l'effet de levier est énorme si les entreprises locales accèdent à une partie de ces contrats. Un dispositif de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI Business Grand Paris) met en relation les donneurs d'ordre et les entreprises. Une charte d'engagement a été signée avec les promoteurs qui interviennent sur l'opération pour qu'ils sollicitent les entreprises présentes dans un rayon de 40 km dans leurs consultations travaux notamment.



▼ QUARTIER LOUVOIS À VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Un premier programme immobilier (70 logements, 2 300 m² de commerces, 1 000 m² d'activité et de services, parking public de 180 places) a été livré en 2018 avec la nouvelle place Louvois. La 3^e phase de démolition de la dalle et du parking silo Nord a été amorcée et deux îlots de logements comprenant 30 et 45 logements en accession à la propriété ont été commercialisés.



▲ QUARTIER SEINE OUEST À ASNIÈRES-SUR-SEINE

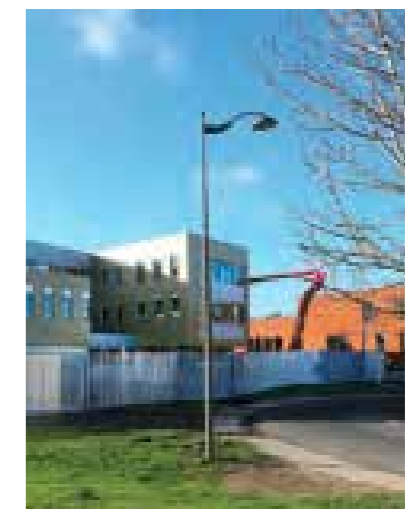
Sur le projet du Quartier de Seine Ouest à Asnières-sur-Seine, ce sont 7 000 m² de toitures qui seront dévolues à l'agriculture urbaine. Concrètement, un agriculteur urbain est actuellement associé à la conception des permis de construire afin d'organiser les toitures au mieux pour accueillir les plantations. Le projet se déploiera en différents types de terrasses : terrasses productives, jardins partagés et pédagogiques, belvédères de biodiversité. En 2018, une maison du projet équipée de nombreux supports d'informations a ouvert au public. Durant l'année, des études approfondies ont permis le lancement d'un marché de travaux pour les espaces publics. En parallèle, le travail sur les permis de construire et la commercialisation des logements se sont poursuivis.

► BÂTIMENT MOBILAB DE VERSAILLES-SATORY

Le 1^{er} octobre 2018, le nouveau pôle de recherche de 7 100 m² réalisé au cœur du cluster des mobilités innovantes a été livré. CITALLIOS est assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité qui porte cet objet, en charge de sa gestion stratégique, administrative et opérationnelle.

ÎLOT SANZILLON À CLICHY-LA-GARENNE : PROGRAMME AMBITIEUX D'IMMOBILIER DE BUREAUX

CITALLIOS a conclu avec le promoteur OGIC un contrat d'AMO qui met à disposition sa connaissance territoriale et ses compétences de maîtrise foncière et réglementaire de l'urbanisme pour jouer un rôle de facilitateur et de garant de la concrétisation rapide du projet, conçu pour un grand utilisateur (BVA). CITALLIOS garantit à la ville un projet urbain cohérent dans un contexte immobilier très concurrentiel avec la production à venir de 25 200 m² de bureaux et 750 m² de commerces.



III. Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine : l'accélération des mutualisations interdépartementales



A. LES SOLIDARITÉS : UN AXE CENTRAL DE LA CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

La convergence de la stratégie

Vers un schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale 2018-2022

Compétence majeure des départements, les politiques publiques dans le champ des solidarités ont fait l'objet, en 2018, d'un travail commun des services pour s'accorder sur une vision partagée dans l'élaboration des schémas départementaux de l'action sociale.

Le schéma départemental d'action sociale et médico-sociale est un instrument de politique sociale et un outil

d'aide à la décision. À partir d'une analyse des besoins des usagers et d'une évaluation des ressources disponibles, il permet de programmer l'évolution des dispositifs existants et la création de structures et actions nouvelles mais aussi de définir des modalités de collaboration avec des secteurs d'intervention connexes ou complémentaires. Une observation préalable du territoire interdépartemental, de ses populations, du contexte démographique, économique et social et des évolutions sociétales et sociologiques passées, actuelles et à venir a été réalisée en juin 2017.

Le projet de schéma a été présenté aux élus des deux départements le 9 mars 2018. Comme le prévoit la réglementation, outre les consultations obligatoires, le projet a également été présenté aux partenaires institutionnels mettant en œuvre l'action sociale départementale le 5 juillet 2018. Ils ont été invités à faire part de leurs avis et propositions jusqu'en

septembre 2018. 25 partenaires ont ainsi saisi cette occasion pour faire part de leurs remarques et enrichir la réflexion de leurs contributions. Le schéma a été adopté par les deux Conseils départementaux le 28 septembre 2018.

La conception d'un outil de suivi et d'évaluation est en cours de réalisation et sera opérationnel courant 2019.

Parmi les axes de ce schéma, trois font d'ores et déjà l'objet d'actions ou de projets à l'échelle interdépartementale en ce qui concerne :

- la petite enfance ;
- l'insertion ;
- la santé.

Parallèlement au schéma, l'harmonisation des règles d'attribution des aides et actions sociales est en cours et l'adoption d'un règlement interdépartemental par les deux Conseils départementaux est prévue en 2019.

La petite enfance

Le service interdépartemental de gestion des modes d'accueil de la petite enfance

Dans le domaine de la petite enfance, plusieurs actions s'inscrivant dans le cadre du Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS), ont été poursuivies ou initiées au cours de l'année 2018 :

- l'élaboration en cours de référentiels sur l'agrément à disposition des professionnels des deux Départements, en vue d'une plus grande harmonisation des pratiques et des procédures et d'une sécurisation des actions ;
- le développement d'actions de formation continue, dites facultatives, à disposition des assistants maternels yvelinois et alto-séquanais dispensées par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) à partir de thématiques dont les besoins ont été identifiés comme prioritaires ;
- le lancement d'un projet de portail dédié aux assistants maternels dans chaque Département permettant à ceux-ci de télédéclarer en ligne un certain nombre d'informations à destination des services de PMI et de renforcer l'attractivité de leur métier (géolocalisation, horaires d'accueil et disponibilités).

Il est également à noter que, pour faciliter le partage d'information à destination des assistants maternels, et ainsi permettre une information de masse et instantanée, a été lancée fin 2018 une grande campagne de *phoning* à destination des quelques 14 000 assistants maternels des deux territoires visant à actualiser leurs coordonnées téléphoniques et adresses mail. Cette campagne se poursuivra en 2019 et permettra également de mener des actions d'inclusion numérique en faveur des personnes qui en éprouveraient le besoin.

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines démontrent tout l'intérêt qu'ils portent aux modes d'accueil de la petite enfance et plus particulièrement à la qualité et à la sécurité d'accueil des enfants à travers le maintien d'un véritable choix en faveur des familles entre accueil collectif et accueil individuel.

La formation des assistants maternels et familiaux

Une convention de coopération pour la réalisation de prestations de formation des assistants maternels alto-séquanais par l'IFSY a été approuvée par les Conseils départementaux les 17 et 20 juin 2016 puis ajustée le 15 décembre 2017. Cette convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par les Conseils départementaux le 21 décembre 2018 avec l'objectif de renforcer la professionnalisation des assistants maternels et de garantir une meilleure qualité de l'accueil du jeune enfant. 352 assistantes maternelles alto-séquanaises sur un total de 776 ont été formées à l'IFSY en 2018.

Une convention de coopération pour la formation des assistants familiaux alto-séquanais a également été approuvée par les Conseils départementaux le 29 juin 2018. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2018, 16 assistants familiaux sur un total de 28 ont bénéficié de formations initiales obligatoires à raison de 2 à 4 journées par mois soit 40 journées représentant 240 heures (dont une formation de 9 heures aux premiers secours). Les assistants familiaux installés en province sont formés sur place dans les locaux du Département à Montluçon, ou dans des salles réservées à cet effet à Blois ou à Vierzon.



Les centres de Protection maternelle et infantile

Lors de la conférence de presse du 28 juin 2018, les Présidents des Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont annoncé la convergence des pratiques et outils en matière de Protection maternelle et infantile (PMI). Ainsi, des projets de santé, basés sur l'expertise des agents départementaux, dans le cadre de la politique de prévention et en lien avec les partenaires sanitaires, doivent être mis en œuvre dans un contexte de démographie médicale et d'accès aux soins de plus en plus complexe.

Cette démarche de convergence a pour principaux objectifs :

- la mutualisation de l'équipe médicale de PMI avec la mise en place d'un médecin interdépartemental de PMI accompagné de deux médecins experts en protection infantile et protection maternelle/planification familiale ;
- l'enrichissement et l'harmonisation des pratiques pour un meilleur service ;
- la convergence des outils et notamment la plateforme téléphonique ;
- la connaissance accrue des publics pour adapter au mieux les politiques de prévention.

L'informatisation de la PMI

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants et des familles, les services de PMI des deux Départements ont souhaité informatiser leur dossier médical. Aussi en 2016, ils ont lancé conjointement l'achat d'un logiciel. En septembre 2016, le choix s'est porté sur le logiciel HORUS de la société GFI. Dans ce

cadre, après le Département des Yvelines fin 2017, le Département des Hauts-de-Seine a dématérialisé la transmission de formulaires (déclarations de grossesse, avis de naissance et certificats de santé) des services centraux vers les centres de PMI au cours du 2^e trimestre 2018. Il sera complété dans les mois à venir par la dématérialisation des avis de grossesse. Enfin, le paramétrage du dossier médical a été réalisé conjointement par les deux équipes de PMI et sera déployé dans les Yvelines à l'échelle du Département en avril 2019 pour la Planification familiale et en septembre pour la Planification infantile. Dans les Hauts-de-Seine, le lancement a été fait le 14 janvier 2019 pour la Planification Infantile, la Planification maternelle et la Planification Familiale sur un territoire et le déploiement sur le reste du département sera progressif.

Une plateforme téléphonique centralisant les appels en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale

Le Département des Yvelines a mis en place depuis le 6 juin 2017 une plateforme téléphonique qui traite tous les appels concernant la protection maternelle et infantile et la planification familiale : demande d'information, proposition de rendez-vous, orientation vers les partenaires... Depuis avril 2018, le Département des Hauts-de-Seine se raccorde progressivement à cette plateforme permettant de basculer automatiquement les numéros des 49 centres de PMI et des 8 centres de Planification familiale vers la plateforme.

Les actions de convergence des politiques d'insertion

Les programmes départementaux d'insertion (PDI)

Une démarche de convergence des plans départementaux d'insertion ainsi que des outils d'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été initiée fin 2018 pour une mise en œuvre effective en 2020.

Les PDI des deux Départements ont vocation à porter des actions communes qui permettront de :

- rendre plus employables les publics les plus éloignés de l'emploi et principalement les bénéficiaires du RSA et de les faire accéder à l'emploi de manière durable : cette collaboration pourra s'appuyer sur une logique d'échanges de pratiques et de co-construction de

nouvelles actions qui seront mises en œuvre sur nos territoires respectifs ;

- mettre en place une stratégie commune de développement des relations avec nos partenaires économiques respectifs (notamment avec les chambres consulaires, les organismes patronaux, le secteur de l'économie sociale et solidaire) en ciblant les secteurs porteurs d'emplois et non délocalisables (tels que le tourisme, le BTP, l'hôtellerie/restauration, les services à la personne...). Dans ce cadre, faciliter le rapprochement offre/demande d'emploi en mutualisant nos deux plateformes Job 92 et Job 78 à travers un outil numérique qui répond de manière très concrète aux besoins locaux en recrutement des employeurs et met en valeur les compétences et les aptitudes professionnelles des personnes en recherche d'emploi pour faciliter leur retour à l'emploi ;
- construire avec nos partenaires respectifs une offre de formation qualifiante et professionnalisante adaptée à la fois aux besoins de nos publics et aux entreprises qui recrutent, rapprochant ainsi les compétences des emplois recherchés ;
- renforcer l'accompagnement intensif des personnes en développant notre partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre du dispositif « Accompagnement global », grâce à un pilotage commun, opérationnel et mesurable, ceci dans la continuité de la décision de la Commission permanente des Yvelines du 22 janvier 2018 qui a permis de déployer ce dispositif sur le département.

JOB 78 - JOB 92 : une plateforme de mise en relation des bénéficiaires du RSA et des employeurs privés

Toujours à la recherche de solutions et de dispositifs innovants, cette plateforme propose une nouvelle offre de service qui favorise la mise en relation des bénéficiaires du RSA et des entreprises grâce au rapprochement des compétences et des offres d'emploi. Simple d'utilisation, gratuite, et proposant un système de géolocalisation innovant, elle facilite les recrutements des entreprises par la présélection de profils correspondant à leurs besoins. S'agissant des bénéficiaires du RSA (BRSA), elle les aide à créer leur CV et leur propose des offres d'emploi en lien avec leur profil et leurs critères de mobilité.

Favoriser l'accès à un emploi durable des personnes éloignées de l'emploi est une priorité des deux Départements.

Faciliter la recherche de candidats pour les entreprises locales et participer ainsi au développement économique du territoire est également essentiel.

Déclinée par territoire, la plateforme dans ses versions yvelinoise et alto-séquanaise a été déployée très rapidement durant le 2^e semestre 2018 pour répondre aux enjeux stratégiques majeurs des deux Départements en matière d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA :

1. la capacité des bénéficiaires d'avoir une démarche d'insertion suivie par le Département notamment par la mise à disposition des référents de cet outil innovant d'accompagnement vers l'emploi ;
2. la possibilité pour ce faire de faciliter leur rencontre avec les offres au plus près du tissu économique.

LA MONTÉE EN CHARGE DE LA PLATEFORME EN CHIFFRES

	JOB78	JOB92
Ouverture aux bénéficiaires du RSA	3 septembre 2018	La plateforme a été déployée avec environ 1 mois de décalage et ouverte le 15 octobre.
Ouverture aux entreprises	15 novembre 2018	Janvier 2019

Nombre de BRSA inscrits	1 689	710
Nombre de CV réalisés	595	163
Nombre d'offres d'emploi	102	92
Nombre de postes	210	389
Nombre de candidatures	231	166



L'objectif est désormais de poursuivre la stabilisation de la plateforme en lui donnant une envergure nouvelle auprès des candidats et des entreprises et notamment en mutualisant les deux versions de la plateforme, Job78 et Job 92. Chaque plateforme conservera son identité, mais les offres et les profils des candidats seront partagés entre les deux territoires, ce qui confèrera à l'outil une force de frappe supplémentaire.

L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine à l'agence ActivitY'

Avec la création de son agence d'insertion ActivitY' le 17 avril 2015, le Département des Yvelines a opéré une rupture dans sa politique de lutte contre l'exclusion et a obtenu rapidement des résultats avec une baisse de 9 % des bénéficiaires du RSA dès 2016 et une stabilisation en 2017.

L'approche partenariale et pragmatique de l'Agence agit sur trois leviers :

- l'accompagnement global des candidats ;
- le développement de leur employabilité ;
- la dynamisation des recrutements et de la création d'offres dans les filières en tension.

Annoncée lors de la conférence de presse du 28 juin 2018, l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au GIP ActivitY' est donc une nouvelle étape essentielle pour faciliter la mise en œuvre d'actions communes en faveur du retour à l'emploi, en développant complémentarité, convergences et synergie.

La santé

Une plateforme d'établissements et services pour personnes en situation de handicap psychique ou atteintes d'autisme

Dès 2017, les deux Départements ont souhaité mené une première action commune forte dans le domaine social en créant un foyer d'accueil médicalisé (FAM) comprenant 66 places pour des adultes atteints d'autisme et 50 places pour des adultes présentant des troubles psychiques ainsi qu'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de 42 places, implanté sur 4 antennes (2 dans chaque département) dont les ouvertures sont effectives depuis le 3 décembre 2018, et deux pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), un dans chaque département, dont les ouvertures sont effectives depuis le 2 janvier 2019. Ce projet de création de 158 places doit permettre de couvrir une partie des besoins du territoire, 350 adultes des deux départements étant actuellement accueillis dans des établissements spécialisés en Belgique.

À la suite de l'appel à projet publié le 18 mai 2017 et aux différentes phases de la procédure d'attribution, la commission de sélection a rendu son avis le 20 décembre 2017 et retenu le projet présenté par la Fondation des Amis de l'Atelier. L'arrêté d'autorisation a été publié le 28 février 2018 et l'acquisition des terrains aux Mureaux a fait l'objet d'une délibération du Conseil départemental des Yvelines le 30 mars 2018.

Une convention relative aux modalités d'organisation, de gestion et de financement de la plateforme interdépartementale a été approuvée par délibération des Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine le 29 juin 2018. Elle prévoit notamment :

- . la répartition du coût global estimé à 30,7 millions d'euros à 64 % pour le Département des Yvelines et à 36 % pour le Département des Hauts-de-Seine, étant entendu que ce dernier ne participe qu'au financement de la construction, le terrain et le bâti devenant, à terme, la propriété exclusive du Département des Yvelines ;
- . la réservation des places à parts égales à des bénéficiaires de chaque Département, soit 79 places pour chacun ;
- . la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens quadripartite entre les deux Départements, l'Agence régionale de santé et la Fondation des Amis de l'Atelier.

Le démarrage des travaux est programmé en juin 2019 et l'ouverture est prévue à la fin de l'année 2020.

La création d'un institut interdépartemental de recherche et de formation sur le traumatisme

Lors de la conférence de presse du 28 juin 2018, les deux Présidents ont annoncé leur volonté d'engager dans le champ de la protection de l'enfance une politique forte et innovante avec la création d'un institut interdépartemental de recherche et de formation sur le traumatisme.

Cet institut a vocation à :

- devenir un centre de référence pour prévenir, limiter et traiter les effets secondaires des traumatismes ;
- développer une instance de réflexion dynamique dépassant le cadre départemental, institutionnel et sectoriel permettant de répondre aux besoins des enfants et des familles confrontés aux contextes de violences ;
- initier un travail de recherche et de diffusion ;
- former les professionnels engagés dans l'accompagnement et la prise en charge de ces publics.

B. LE RENFORCEMENT DE L'INTERDÉPARTEMENTALISATION DES SERVICES

La politique des achats : vers un service interdépartemental de la Commande publique

Engagée dès avril 2016, une **Convention de partenariat passée avec l'UGAP** pour l'achat de véhicules et prestations associées a permis une diminution du taux de marge de 4 à 3,4 % ayant pour conséquence directe des économies d'échelle de 1,8 million d'euros sur la durée de la convention. Depuis, **26 conventions de groupements de commandes** ont été mises en œuvre : 5 entre le 78 et 92, 9 entre 78 / 92 / EPI, 3 associant 78 et EPI et 9 entre le 92 et l'EPI. Ces conventions concernent tout aussi bien la voirie (15 conventions) que les archives (2), les ressources humaines (4), la communication (3) ou encore le social et la santé (2).

Afin de franchir une nouvelle étape dans leur rapprochement et compte-tenu notamment de la réussite et des enseignements de l'expérience de l'EPI, les Présidents des Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont annoncé, **lors de la conférence de presse du 28 juin 2018**, la création du service interdépartemental de la Commande publique qui doit mettre en œuvre une politique d'achat unifiée tout en respectant les spécificités de chaque entité (les deux départements et l'Établissement public interdépartemental).

Les fonctions achats ont en effet constitué un premier vecteur de convergence des politiques publiques et des pratiques professionnelles des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines. En particulier, la mutualisation des achats par le recours à des groupements de commande a marqué une première étape dans la massification et l'optimisation des besoins des deux entités, tout en veillant à préserver leur proximité avec le tissu économique et la qualité des prestations reçues.

Alors que le montant des achats du Département des Yvelines et du Département des Hauts-de-Seine atteint près de 500 millions d'euros, cette direction

unique doit permettre la mise en œuvre d'une politique achats unifiée dans ses principes et déclinée selon les besoins opérationnels spécifiques à chacun de ses trois pouvoirs adjudicateurs, poursuivant le triple objectif :

- d'offrir une plus grande visibilité des achats pour les acteurs économiques ;
- d'atteindre une plus grande efficacité administrative ;
- de dégager des gains budgétaires en mutualisant les achats.

Cette démarche s'attachera ainsi à replacer l'achat public aussi bien comme un levier de pilotage et de modernisation des structures que comme un outil de maîtrise de la dépense.

L'éducation et la construction : le rapprochement des services en charge des politiques éducatives, de construction et de gestion des collèges

Lors de la conférence de presse du 28 juin 2018, les Présidents des Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont annoncé le rapprochement des services de l'éducation pour une meilleure gestion des collèges et le développement de nouveaux projets.



Le rapprochement des services sur la base d'une stratégie partagée doit permettre :

- le renforcement de l'intervention des deux collectivités en matière d'éducation ;
- une meilleure continuité de service ;
- le développement d'actions nouvelles non prises en charge actuellement comme le développement d'internats et le développement de partenariats avec l'enseignement supérieur ;
- des gains de productivité.

À l'instar de ce qui existe dans les Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines a décidé de mettre en place un pass pour les collégiens, Pass+, destiné à leur offrir une aide financière pour la pratique d'activités sportives ou culturelles sous la forme de porte-monnaies électroniques. Le Conseil départemental des Yvelines a ainsi délibéré le 29 mars dernier en vue de la constitution d'un groupement de commande pour la mise en place et la gestion de ce dispositif carte collégien multiservices 92/78 pour la rentrée 2020-2021. Dans un premier temps, le dispositif comprendra une aide financière pour les activités extrascolaires, culturelles et sportives ainsi que des bons plans (invitations, réductions...) pour les collégiens des Yvelines et leurs familles.

Une programmation commune des missions d'audit, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques

Par délibération en date du 22 juin 2018, une convention de coopération entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine a étendu le périmètre d'action de la direction de l'Audit, du Contrôle et de l'Évaluation des Politiques publiques du Département des Hauts-de-Seine au Département des Yvelines.

Cette direction intervient sur différents champs :

- l'audit interne et le conseil en organisation qui permettent d'améliorer et de sécuriser le fonctionnement des services départementaux ;
- l'audit externe qui permet de vérifier la régularité du fonctionnement des structures subventionnées par le Département ;
- l'inspection des établissements sociaux et médico-sociaux qui permet de contrôler la régularité du fonctionnement des établissements autorisés et financés par le Département ;

- l'évaluation des politiques publiques qui permet d'apprécier la pertinence, l'efficacité et les impacts des interventions publiques menées par le Département.

Ces interventions ont été définies dans le cadre d'une programmation commune travaillée au cours du dernier trimestre 2018 et validée par les deux présidents. Elle résulte d'un croisement entre l'analyse des liens entretenus par les Conseils départementaux avec leurs principaux partenaires, l'analyse des principaux enjeux liés aux projets et actions conduits par les services et des entretiens avec les responsables des pôles, ainsi qu'avec les directions générales des services. Ces étapes successives ont permis d'inscrire les missions proposées dans une logique :

- de renforcement de la prévention des risques, tant internes que liés à nos partenariats ;
- d'optimisation de l'organisation et des modalités de mise en œuvre des dispositifs départementaux ;
- de renforcement de l'efficacité et de la cohérence des politiques publiques, en anticipation du projet de fusion entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines.

Une stratégie de développement touristique interdépartemental

Approuvée par le Conseil d'administration du 2 juin 2017, la stratégie co-construite entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines est le fruit d'un travail collaboratif et d'une volonté commune de placer le tourisme au cœur des enjeux majeurs des deux Départements. Elle a permis d'apporter une contribution à la réflexion de la Région dans le cadre de son Schéma de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 adopté le 23 novembre 2017. De nombreuses actions ont été initiées en 2018 sur les différents axes du Schéma :

- AXE 1 **Mettre la Seine et ses berges en tourisme**
- AXE 2 **Renforcer le tourisme culturel**
Lancement du label Artisans du tourisme
Remise de la première promotion
le 8 novembre 2018
- AXE 3 **Positionner l'Ouest francilien comme la destination affaires**
- AXES 2 et 3 **Accompagner les professionnels**

- AXE 5 **Développer le « slow tourisme »**

- AXE 6 **Accompagner l'emploi dans le tourisme**
Lancement des Rendez-vous de la Véloscénie
(10 avril 2018)

- AXE 7 **Impliquer les acteurs locaux**
Lancement du conseil consultatif interdépartemental
(17 mai 2018)

- AXE 8 **Promouvoir la nouvelle offre de l'ouest francilien**

POUR EN SAVOIR PLUS ...

sur la stratégie touristique interdépartementale, rendez-vous sur le site internet de l'EPI et téléchargez le schéma 2017-2021
www.epi78-92.fr/fileadmin/user_upload/rubrique_EPI/PDF/YvesHds2017-StrategieTourisme.pdf

Le rapprochement des Archives départementales

Bien qu'il n'y ait pas la possibilité de créer un service unifié en raison des dispositions spécifiques aux archives des collectivités territoriales, le code du patrimoine permet la mutualisation des archives numériques définitives entre services publics d'archives. Le ministère de la Culture étudie, dans le cadre d'« Action publique 2022 », la possibilité d'une mutualisation de la conservation des archives papier entre services publics d'archives. Ces dispositions n'empêchent pas l'élaboration et la mise en œuvre d'actions communes entre les deux directions d'archives départementales. Les actions communes menées à court terme sont les suivantes :

- groupements de commandes permettant de mutualiser les achats et les prestations ;
- actions communes de valorisation numérique dans le cadre :
 - . de la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale,
 - . de la Grande Collecte d'archives sur l'histoire des femmes.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

sur la valorisation numérique des archives départementales, consultez le jeu sérieux – gueuledange.yvelines.fr/#landing –, réalisé dans le cadre de la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale, et le wiki 14-18 – wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Accueil – des Archives des Yvelines.

La rédaction d'un projet stratégique commun 2018-2022 est en cours. Au terme de six séminaires de travail des deux équipes, auxquels ont été associés plusieurs acteurs de l'Éducation nationale, de la société civile, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des opérateurs culturels ou des experts du développement territorial, quatre axes stratégiques se dégagent :

- développer une approche différenciée par territoires (urbain, rural, axe Seine) ;
- placer l'usager au cœur du dispositif dans le respect des droits culturels de chacun et en favorisant la co-construction, la participation et la réutilisation ;
- contribuer à l'éducation artistique et culturelle et à la citoyenneté et à l'émergence d'un ou plusieurs territoires apprenants ;
- et enfin réussir la fusion en réfléchissant à la répartition des fonctions et des collections entre les différents sites.

La déclinaison de ce projet dès 2018 s'articule autour de quatre volets prioritaires :

- organiser la convergence des politiques de collecte d'archives publiques en priorisant :
 - . les documents référentiels pour l'histoire des institutions et des politiques publiques ;
 - . l'histoire et le droit des personnes ;
 - . les documents intéressant l'histoire de l'aménagement du territoire.
- faire converger des politiques de collecte d'archives privées : réflexion engagée sur les archives des paysagistes ;
- partager des outils et bonnes pratiques en matière de conservation préventive ;
- conduire la convergence des systèmes d'information : des réflexions sont en cours concernant la gestion des collections, la visualisation des collections et l'archivage électronique.

C. DES PARTICIPATIONS CROISÉES AU SEIN DE STRUCTURES AGILES

L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numériques

Créé en avril 2016, Yvelines numériques est un opérateur de services numériques innovants et mutualisés

entre acteurs publics, au bénéfice ou pour le compte de ses adhérents : Département des Yvelines, EPCI ou communes. Une expertise a été mise en place et des projets engagés dans le développement des usages dans deux domaines prioritaires :

- le numérique pour l'éducation : déploiement de plateformes de contenus avancés et des équipements associés ;
- la vidéo protection : contribution à un continuum de sécurité territorial par l'utilisation d'outils connectés et intelligents.

Lors de la conférence de presse du 28 juin 2018, Le Département des Hauts-de-Seine a annoncé son souhait d'y adhérer et de bénéficier des services de cet opérateur dès la fin de l'année 2019.



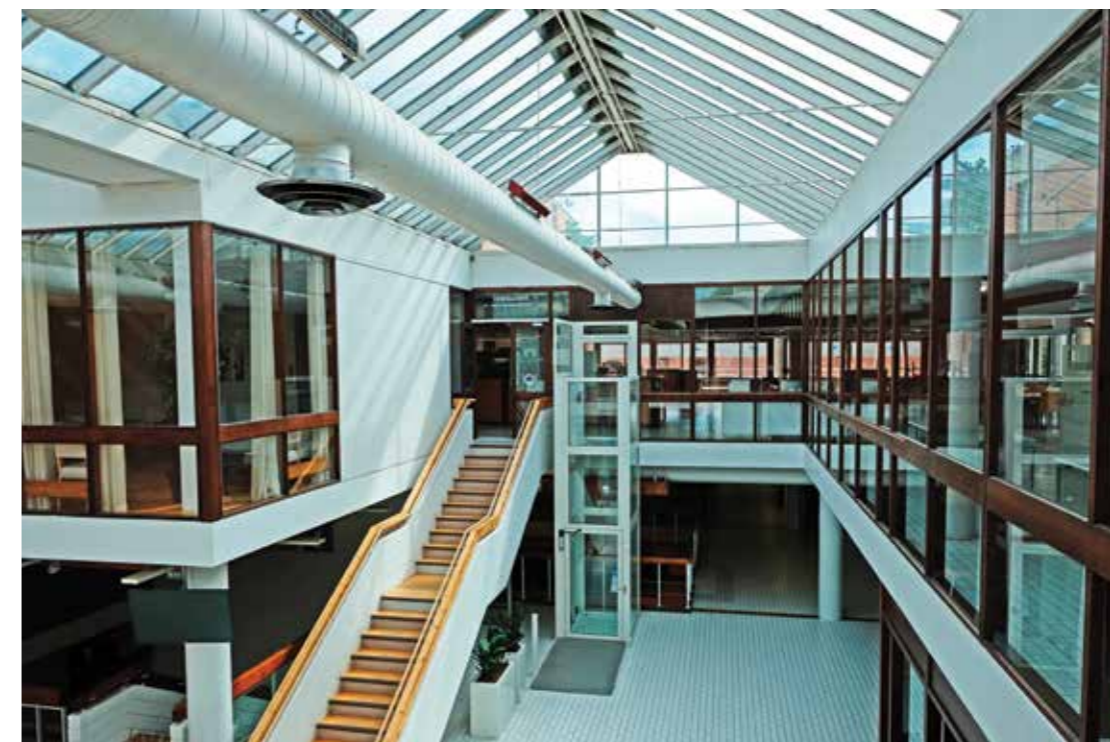
L'adhésion du Département des Hauts-de-Seine au Campus de l'innovation

Situé au cœur de la Vallée de la Seine, Le Campus est un lieu d'agitation de l'innovation et d'exploration des futurs. Son identité hybride, entre incubateur, site de formation et espaces de conférences lui confère une position unique dans le paysage francilien.

Lieu interdisciplinaire, Le Campus permet à tous les acteurs susceptibles de participer à la construction du monde de demain :

- d'échanger ;
- d'expérimenter ;
- d'envisager ensemble les solutions aux grands enjeux de demain.

Implanté sur 17 hectares au milieu du parc boisé de Bécheville mais à quelques kilomètres des grands sites industriels de la vallée de Seine (Airbus, Renault, PSA ...), Le Campus a été pendant 30 ans le centre national de formation d'EDF. Il est aujourd'hui la propriété du Département des Yvelines qui, depuis septembre 2016, le met à disposition des entreprises yvelinoises et franciliennes afin qu'elles puissent accueillir leurs collaborateurs ou partenaires en formation, en séminaire ou dans le cadre d'événements. Le 28 juin 2018, le Département des Hauts-de-Seine a également annoncé son intention d'adhérer à ce dispositif au service de l'innovation.



Le Campus



Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine membres fondateurs du Groupement d'intérêt public BIODIF

Le Département des Yvelines a initié la création d'un Groupement d'Intérêt Public interdépartemental visant à mettre en place un ensemble d'actions en faveur de l'environnement permettant de compenser les dommages causés par la réalisation d'un projet ou d'un aménagement. Il a été créé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2018 et est composé de représentants des Départements (60%), de représentants du secteur public (40%) et, à titre consultatif, de représentants du secteur privé.

Le GIP propose aux porteurs de projets un service de compensation complet, incluant :

- un travail de prévention et un conseil à l'amont de toute opération d'aménagement sur les dispositions réglementaires, les modalités administratives et les moyens à mettre en œuvre, notamment sur les plans et programmes (PLUI...), pour éviter une planification ou programmation trop impactante et réduire l'impact de l'opération projetée sur les écosystèmes et sur l'attractivité des territoires ;
- la réalisation des compensations, par l'offre et la demande, qui sont rendues nécessaires après que le maître d'ouvrage ait épuisé toutes les voies d'évitement ou de réduction d'impact sur le site ;

- la gestion écologique des sites pendant toute la durée requise (30 ans) avec un suivi écologique approprié et leur mise en réseau territorial pour la restauration de la trame verte et bleue.

Les premières opérations de compensation sont en instruction et concernent des projets routiers (RD 307 - RD 154), des projets de transport en commun (EOLE, Tram 10 dans les Hauts-de-Seine), le projet d'implantation du centre d'entraînement du PSG à Poissy.

Par ailleurs, l'opération expérimentale d'offre de compensation, dont la loi biodiversité du 8 août 2016 a posé les bases législatives, se poursuit en val de Seine avec un projet d'extension à d'autres sites naturels de compensation sur les Yvelines.

Une garantie d'emprunt du Département des Yvelines en faveur de l'Office public « Hauts-de-Seine Habitat »

Par délibération en date du 21 septembre 2018, le département des Yvelines a apporté la garantie départementale à l'Office public « Hauts-de-Seine Habitat » dans le cadre de l'acquisition d'une ferme proche du centre-ville et de la gare de Rambouillet qui a été réhabilitée en 17 logements sociaux. Les logements ont été inaugurés le 9 janvier 2019.



SIMI, 2018



Salon de l'agriculture 2018

IV. Les actions de communication

Afin de promouvoir l'attractivité économique et la qualité de vie des territoires de l'ouest parisien, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont initié plusieurs actions de communication communes.

Le Salon de l'Agriculture

Paris, 24 février-4 mars 2018

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont choisi, pour leur première participation au Salon international de l'Agriculture, de promouvoir sur un stand commun les atouts et la complémentarité de leurs deux territoires.

Moteur économique de l'Île-de-France, où vivent trois millions d'habitants, soit un quart de la population francilienne, ce vaste espace de l'ouest francilien de près de 2 500 km² concentre à la fois des zones urbaines denses et des espaces naturels et agricoles garants de l'équilibre indispensable au maintien d'une qualité de vie et d'une agriculture dynamique, vivante, qui doit pouvoir répondre aux besoins de ce grand bassin de vie.

Cette alliance se traduit par de fortes complémentarités. Les Yvelines sont le 2^e territoire agricole d'Île-de-France avec notamment 950 exploitations agricoles représentant plus de 2 000 emplois dans le secteur. Les Hauts-de-Seine accueillent de grandes entreprises de transformation et de distribution. L'industrie agro-alimentaire représente plus de 16 000 emplois pour les deux départements.

Le colloque « De Versailles à La Défense : pouvoir politique - pouvoir économique »

La Seine Musicale, 13 septembre 2018

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines incarnent conjointement des moments de l'Histoire et des réalités économiques qui constituent des atouts majeurs pour sa compétitivité européenne et internationale de demain. Le Département des Hauts-de-Seine a organisé une journée de réflexion entre Histoire, prospective économique et attractivité territoriale, pour mieux comprendre la cohérence et le potentiel de l'ouest francilien. Élus, étudiants, entreprises et acteurs économiques, Alto-séquanais et Yvelinois, se sont retrouvés à Boulogne-Billancourt pour en débattre.

Les thèmes évoqués étaient les suivants :

- l'enjeu politique et économique qu'implique la nécessité de nourrir les Parisiens (au sens très général de Franciliens) ;
- les liens forts entre politique et économie et leur évolution ;
- les grands défis à venir pour le XXI^e siècle : l'Intelligence artificielle ; La Défense, une place bien méritée dans le palmarès des places financière mondiales ;
- l'art comme vecteur d'influence du pouvoir économique

et politique, ainsi que de la communication des institutions publiques, et de son rôle capital pour les petits et grands choix de société comme pour l'attractivité, nationale et internationale.

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI)

Paris, 5-7 décembre 2018

Les Yvelines et les Hauts-de-Seine, avec CITALLIOS et l'EPAMSA ont tenu un stand commun lors du SIMI,

stand inauguré par Patrick Devedjian et Pierre Bédier. Une maquette 3D de l'ouest parisien a présenté les atouts et points d'intérêt du territoire (dont les six sites hôtes des JO 2024) par thématique ainsi que 13 sites emblématiques modélisés en 3D. Plusieurs projets ont été présentés : Paris La Défense, la vallée de la culture, le cluster des mobilités innovantes mobi-LAB de Versailles-Satory, le Campus des Mureaux, les projets d'aménagement de trois établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les principales opérations d'aménagement de CITALLIOS.

LES PERSPECTIVES 2019

Marché international de l'immobilier (MIPIM)

Cannes - 12-15 mars 2019

Les deux Départements participent au MIPIM, premier salon mondial des professionnels de l'immobilier qui rassemble plus de 26 000 professionnels, 5 400 investisseurs internationaux originaires de 100 pays, avec 3 100 exposants représentant plus de 300 villes et régions du monde. À cette occasion, 19 acteurs publics et privés franciliens ont décidé de se regrouper pour l'organisation de l'édition 2019 et créer un espace francilien commun.

Versailles s'ouvre à vous ! 20 mai 2019

5 000 jeunes Yvelinois et Alto-Séquanais se réuniront chaque année de 2019 à 2021 au Château de Versailles autour du thème de la citoyenneté. Cette opération s'accompagne d'un investissement des

Départements dans la restauration des grilles de l'Orangerie. Civilité, civisme, solidarité mais aussi développement durable et patrimoine seront au cœur de ces rencontres. Cette opération s'est tenue en partenariat avec la fondation PSG Children First.

Fête interdépartementale du numérique éducatif 4 juin 2019

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine organisent le 4 juin 2019 la première édition de la fête interdépartementale du numérique au Domaine départemental du Haras de Jardy. Cet événement réunira les personnels de direction et les référents numériques des 214 collèges publics des deux territoires autour de deux thématiques : l'aménagement des espaces pour enseigner au XXI^e siècle et l'éducation aux médias et à l'information. Conférences, tables rondes,

restitutions de projets pédagogiques par les élèves et rencontres avec les partenaires des deux départements viendront étayer cette journée de valorisation des usages pédagogiques du numérique sur les territoires et d'échanges entre pairs.

Portail citoyen Automne 2019

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont décidé de faire converger leur offre de service en ligne. Engagé fin 2018, ce projet, qui s'inscrit dans le mouvement porté par l'État de fluidification et de simplification des procédures, permettra aux habitants des deux territoires de solliciter les services départementaux par voie dématérialisée (formulaire de contact, présentation des dispositifs et premières démarches en ligne).

Établissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

www.epi78-92.fr

Département des Hauts-de-Seine

www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines

www.yvelines.fr